

Article 3 : « Tu honoreras le jour du Seigneur. »

**CEC 2174-2188**

## **2. Le jour du Seigneur**

L'année liturgique a été aussi révisée pour mettre plus en valeur le dimanche, jour du Seigneur, qui est la célébration hebdomadaire du mystère de la Résurrection du Christ :

*Notre Mère la sainte Eglise estime qu'il lui appartient de célébrer l'oeuvre du salut de son divin Epoux par une commémoration sacrée, à jours fixes, tout au long de l'année. Chaque semaine, au jour qu'elle a appelé "jour du Seigneur", elle fait mémoire de la résurrection du Seigneur ...<sup>1</sup>*

*L'Eglise célèbre le mystère pascal, en vertu d'une Tradition apostolique qui remonte au jour même de la résurrection du Christ, chaque huitième jour, qui est nommé à bon droit le jour du Seigneur, ou dimanche. Ce jour-là, en effet, les fidèles doivent se rassembler pour que, entendant la parole de Dieu et participant à l'Eucharistie, ils se souviennent de la passion, de la résurrection et de la gloire du Seigneur Jésus, et rendent grâces à Dieu qui les "a régénérés pour une vivante espérance par la résurrection de Jésus-Christ d'entre les morts" (1 Pierre 1,3). Aussi, le jour dominical est-il le jour de fête primordial qu'il faut proposer et inculquer à la piété des fidèles, de sorte qu'il devienne aussi jour de joie et de cessation du travail. Les autres célébrations, à moins qu'elles ne soient véritablement de la plus haute importance, ne doivent pas l'emporter sur lui, car il est le fondement et le noyau de toute l'année liturgique.*

C'est pourquoi le dimanche doit être vécu comme le jour de fête primordial<sup>2</sup> et qu'on ne doit pas l'occulter par d'autres célébrations, comme des fêtes de saints, car on fête le mystère de notre rédemption : pourrait-il y avoir célébration plus élevée ?

*Comme l'oeuvre de la rédemption des hommes et de la parfaite glorification de Dieu, a été accomplie principalement par le Christ Seigneur par le mystère pascal par lequel "en mourant il a détruit notre mort, et en ressuscitant il a restauré la vie", le sacré triduum pascal de la Passion et Résurrection du Seigneur brille comme le sommet de l'année liturgique tout entière. Le rôle que le dimanche tient dans la semaine, la solennité de Pâques le tient dans l'année liturgique<sup>3</sup>.*

D'où, dans les nouvelles rubriques du calendrier, la primauté accordée au dimanche :

*À cause de son importance particulière, la célébration du dimanche ne cède le pas que devant les solennités et les fêtes du Seigneur : mais les dimanches de l'Avent, du Carême et du temps pascal ont la prééminence face à toutes les autres fêtes du Seigneur et à toutes les solennités<sup>4</sup>.*

---

<sup>1</sup> SC 102.

<sup>2</sup> Reprise dans Normes universelles pour l'année liturgique et le calendrier, n. 4.

<sup>3</sup> Normes universelles pour l'année liturgique et le calendrier, n. 18.

<sup>4</sup> Normes universelles pour l'année liturgique et le calendrier, n. 5.